

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 17 (1929)

**Heft:** 310

**Artikel:** Les délégations anglaise [i.e. anglaises] et allemande [i.e. allemandes]

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-259731>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les délégations anglaise et allemande.

Ces deux pays ont annoncé des délégations de choix au Congrès, et la présence de tant de femmes distinguées ne peut manquer d'exercer une influence sur la marche des débats. Parmi les déléguées anglaises citons notamment Miss Eleanor Rathbone, juge de paix, conseillère municipale, membre de la Commission de protection de l'enfance de la S. d. N., et présidente de la Commission des Allocations familiales de l'Alliance; Miss Maude Royden, la célèbre prédicatrice, qui revient de faire le tour du monde; Miss Picton-Turberville, une autre femme pasteur, élue à la Chambre le 30 mai dernier, en même temps que Miss Rathbone; Mrs. Withingham, ancienne députée libérale; Miss Courtney, une spécialiste des questions de paix; Mrs. Corbett-Fisher, la sœur de notre Présidente Internationale; Miss Macadam, connue pour son travail social, Miss Alison Neilans, une spécialiste en matière de moralité publique, d'autres encore.

La délégation allemande compte un grand nombre de femmes députées au Reichstag ou à des Diètes d'Etats. En première ligne, Dr. Gertrud Baumer, que nous n'avons pas besoin de présenter à nos lectrices, Dr. Marie-Elisabeth Luders, Dr. Matz, également membres du Reichstag, Dr. Ullrich-Beil, députée à la Diète saxonne; Mlle Erkens, inspectrice de la police criminelle de Hambourg; Mme Lindemann, ancienne vice-présidente de l'Alliance, Dr. Fassbinder, spécialiste des questions de paix; plusieurs présidentes de Sections de grandes villes, telles que Mme Dumstrey-Freitag (Leipzig), Mme Neisser (Francfort), etc.

## De-ci, De-là...

### Rappel d'édition.

Nous rappelons aux amis des bons et beaux livres les *Souvenirs et Pensées* de Joséphine Butler rassemblés par Mme Pieczinska, MM. R. et L. Bergner et H. Minod et publiés par la Librairie Payot. C'est d'une lecture impressionnante, d'un idéal bienfaisant, un monument à la mémoire d'une femme exceptionnelle, un portrait d'âme fin et délicat.

### Foyer féminin.

Le XXVIII<sup>e</sup> rapport de la Société genevoise du Foyer de travail féminin vient d'être publié; il donne des renseignements intéressants sur la suppression d'un des Foyers et sur l'état des finances qui n'est pas aussi brillant qu'on le souhaiterait, sur le nombre des repas servis durant l'année, soit 50.018 avec 60.362 fr. de recette brute. Le Conseil actuel d'administration est composé de Mmes Horst, présidente, Hentsch, Barde, Dunant, Snell, Odier, Gavard et Gampert.

### Protection des anormaux.

L'Association suisse pour la protection des anormaux publie, dans son rapport sur l'année 1928, un exposé de l'activité de ses groupes et de leurs 271 asiles situés pour la plupart en Suisse alémanique, constate que l'intérêt du public pour les diverses formes de son travail croît sensiblement, mentionne les Journées éducatives consacrées, en 1928, à l'étude du développement et de la protection des enfants anormaux, et la participation à la Saffa et donne des chiffres intéressants: il y a en Suisse 2.300 aveugles, 40.000 sourds, 8.000 sourds-muets, 20.000 épileptiques, 25.000 psychopathes, 75.000 faibles d'esprit et 12.000 infirmes. Ces chiffres inquiétants ne résultent pas tous des statistiques officielles encore fort incomplètes à l'égard des anormaux.

### Un hommage mérité.

On nous écrit :

On sait que M. Ernest Chuard, avant de quitter le Conseil fédéral, a tenu d'achever l'élaboration de la loi fédérale contre la tuberculose. Il en a été remercié, le 30 mai, par la Ligue vaudoise contre la tuberculose, qui tenait à Lausanne son assemblée de délégués. Or, M. Chuard tint à relever que c'est grâce à Mme Olivier qu'il a élaboré cette loi. Dès longtemps, Mme et M. Olivier travaillaient au subventionnement par la Confédération des œuvres anti-tuberculeuses. C'est donc Mme Olivier qui a «fait marcher» M. Chuard en tentant auprès de lui une démarche, à la suite du II<sup>e</sup> Congrès des Intérêts féminins tenu à Berne en 1921. M. Chuard a bien

spécifié que, dans ce travail législatif, il n'avait été que l'instrument.

Il convient de souligner le joli témoignage de M. Chuard, qui ne craint pas d'affirmer ses convictions féministes. Tant d'hommes depuis si longtemps, tirent toute la couverture de leur côté que l'on est touchée d'en trouver un qui tente de remettre cette couverture à sa place. On pourrait aussi affirmer qu'il serait bien plus simple, plus logique, plus juste que la femme, qui a une loi à proposer, puisse la proposer, la défendre, l'élaborer elle-même, et la faire voter par ses sœurs. Dans l'état actuel de notre démocratie, la loi vaudoise votée en 1916 par le Grand Conseil, sur l'initiative de Mme Olivier, porte le nom de loi Dind, et la loi fédérale contre la tuberculose sera pour la postérité, la loi Chuard.

S. BONARD.

### Un geste d'entraide.

Le Cartel romand H. S. M. nous informe que le Sanatorium militaire de Montana a une bibliothèque «qui fait pitié». Tous les envois de bonne littérature en français et en allemand, de journaux illustrés, etc., seront plus que bienvenus (Franchise de port jusqu'à 2 kg.).

Avis à tous ceux qui, au moment des nettoyages de printemps, rangent leur bibliothèque. Et puis... se trouverait-il une lectrice pour offrir un abonnement au *Mouvement* aux pauvres petits soldats malades, qui apprendraient ainsi à connaître et à juger notre féminisme autrement que par des blagues de l'école de recrues?...

## Les élections anglaises et les femmes

Les élections anglaises sont déjà choses du passé et il convient d'en tirer des conclusions, des renseignements, des leçons aussi. Cette consultation électorale du 30 mai a été la plus considérable qu'on ait vue en pays britannique puisque, pour la première fois, toutes les femmes avaient, sans restrictions d'âge, les droits électoraux égaux à ceux des hommes. De ce fait 5.000.000 d'électrices «toutes fraîches» prenaient part à la lutte, portant le chiffre total des électrices à 13.225.126 pour 11.867.380 électeurs, soit une majorité féminine de 1.357.746 voix. Notons que de par la loi de 1928, un certain nombre d'électrices ont eu de même que les hommes le droit de voter deux fois.

Ces cinq millions d'électrices nouvelles de moins de trente ans ont beaucoup inquiété les politiciens; ils s'adressaient à elles en termes pathétiques, les adjurant de délivrer le pays ou des néfastes conservateurs, ou des prodigues et absurdes libéraux, ou des rouges travaillistes... L'Angleterre est menacée d'être écrasée par le socialisme, à vous, les jeunes et belles filles d'Angleterre de sauver votre pays..., etc., etc.

Le nombre des candidatures féminines n'avait jamais été aussi élevé: 70 candidates dont 14 furent élues alors qu'aux élections précédentes, il y avait 41 candidates dont 4 élues. Chacune des soixante-dix candidates de 1929 a dû livrer un dur combat au sein de sa circonscription. Mrs. Ayrton Gould, travailliste, n'a été battue que de quatre voix. Lady Astor après une campagne acharnée n'obtint qu'une majorité de 211 voix; (en 1923, 2676 voix de majorité). Mrs. Corbett Ashby obtint 13.449 suffrages dans sa si difficile circonscription de Hendon, pour 31.758 qui vont au candidat conservateur et 15.434 au travailliste. Mrs. Runciman qui fut membre libéral du Parlement n'a pas été réélue.

Un grand nombre de femmes se constitueront bénévolement les agentes électORALES des candidates, surtout dans le parti travailliste; d'autres firent du «canvassing» en faveur de leurs maris.

Les associations féminines travailleront plus que jamais à la